

Québec, le 11 novembre 2025

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires, 1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

La présente fait suite aux questions inscrites au feuillet du député de Jean-Lesage du 21 octobre 2025 posant les questions suivantes à la ministre de l'Enseignement supérieur :

1. Le plan d'action a-t-il finalement été élaboré? Si oui, quelles actions concrètes visent les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT)? Sinon, l'élaboration d'un plan d'action est-elle toujours prévue?
  - À la suite du Chantier sur la recherche au collégial, le ministère de l'Enseignement supérieur a élaboré une Feuille de route. Celle-ci a été présentée le 13 novembre 2024 par la ministre de l'Enseignement supérieur à l'occasion d'un événement consacré à la recherche au collégial et réunissant de nombreux acteurs du réseau. La Feuille de route s'articule autour de quatre grands axes et de mesures qui y sont associées. La mise en œuvre de certaines mesures a été priorisée.
2. Concernant la révision du modèle de financement : Est-ce que le ministère de l'Enseignement supérieur entend s'adjoindre le Réseau des CCTT – Synchronex pour déterminer les critères de financement, notamment sur la base des travaux que le Réseau mène actuellement avec d'autres organisations québécoises et internationales, pour établir des indicateurs comparables et structurants en matière de recherche appliquée et d'innovation?
  - Au printemps 2025, le ministère de l'Enseignement supérieur a tenu des rencontres de travail avec les représentants du réseau collégial, soit la Fédération des cégeps, l'Association des collèges privés subventionnés et

... 2

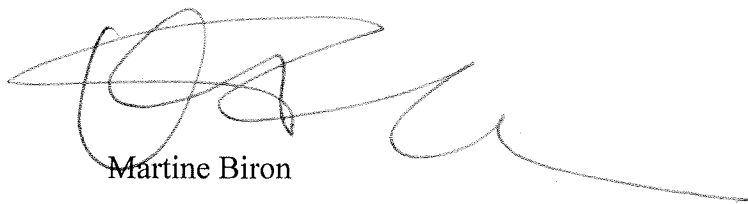
le Réseau des CCTT – Synchronex. Ces discussions visaient notamment à identifier les critères de financement pertinents et adaptés aux réalités des CCTT, notamment en suivi des consultations tenues dans le cadre du Chantier sur la recherche au collégial. La réflexion se poursuit quant au modèle final à adopter et le Ministère informera le réseau des suites qu'il entend donner à ce dossier.

3. Comment la ministre compte-t-elle optimiser l'utilisation des CCTT pour soutenir les PME dans leur pénurie de main-d'œuvre?

Le ministère de l'Enseignement supérieur appuie les établissements d'enseignement collégial afin qu'ils puissent remplir leur mission, notamment en matière de formation d'une main-d'œuvre qualifiée. Chaque collège détermine, selon ses priorités régionales et ses partenariats, les actions qu'il compte mener pour répondre aux besoins de formation propres à son territoire. Cette autonomie favorise une adaptation fine aux réalités des PME locales. Par ailleurs, le Ministère soutient financièrement les CCTT, dont les projets de recherche et de soutien technique réalisés avec et pour les entreprises et organismes peuvent contribuer à l'adoption d'innovations et d'améliorations susceptibles d'atténuer les effets de la pénurie de main-d'œuvre.

Veillez agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.

La ministre,



Martine Biron